



Numéro : 2024/D/02

DECISION DU MAIRE

**OBJET : Signature du marché public de travaux de travaux pour les travaux de
réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en MPT-Salle de danse.**

THÉMATIQUE : 1.1. Marchés public.

(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

Le Maire de la Ville de Villers-Bretonneux,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat,

Vu la 1^{ère} consultation d'entreprises selon une procédure adaptée lancée le 05 septembre 2023 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque municipale en MPT-Salle de danse répartis en 11 lots,

Considérant que la date de remise des offres était le 09 octobre 2023 à 12h00 et que les offres ont été reçues dans ce délai,

Vu la seconde consultation d'entreprises en raison du rejet des LOT 3 et 5, selon une procédure adaptée lancée le 15 novembre 2023 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque municipale en MPT-Salle de danse répartis en 2 lots,

Considérant que la date de remise des offres était le 13 janvier 2024 à 12h00 et que les offres ont été reçues dans ce délai,

Considérant que l'objet pré-cité entre dans le cadre de cette délégation,

DECIDE

Article 1 : Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, de retenir les entreprises suivantes mieux disantes :

- **1^{ère} consultation :**

LOTS	Entreprise/adresse	HT	TVA	TTC
LOT 1 GROS OEUVRE	HUBERT CALLEC Bâtiment génie civil 27, rue Henri RENARD BP 20014 - 8700 ROYE	36 938,50	7 387,70	44 326,20

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12 MARS 2024

ID : 080-218007508-20240307-2024D02-DE

LOT 2 COUVERTURE	MORONVALLE Couverture étanchéité bardage 410 rue de Rouen 80000 Amiens			
LOT 4 MENUISERIE INTERIEURE	Ets Gance ET Fils 3, rue J. CATELS - 80320 Chaulnes	5 985,00	1 197,00	7182,00
LOT 6 ELECTRICITE VMC	E.E.H.F Electricité générale 474 RUE Edouard Branly - 80450 CAMON	17 500,00	3 500,00	21 000,00
LOT 7 POMBERIE	EGERO Thermique - 18, rue Petit Camon - 80260 ALLONVILLE	6 490,00	1 298,00	7 788,00
LOT 8 PEINTURE	COTÉ PEINT - PRM - 86, rue Molère - 80000 AMIENS	5 172,52	1 034,50	6 207,02
LOT 9 SOL SOUPLE	Mur et Sol groupe PMR - 86, rue Molère - 80000 AMIENS	3 985,00	797,00	4 782,00
LOT 10 CARRELAGE	SAS AVANTI - 2 Chemin de Warfusée - 80800 FOUILLOY	2 494,00	498,80	2 992,80
LOT 11 VRD	Ets BOUDIER - 61, rue de la Croix de Pierre ZI NORD AMIENS	19 808,00	3 961,60	23 769,60
TOTAL montant des Travaux		100 874,17	20 174,83	121 049,04

- 2^{ème} consultation :

LOTS	Entreprise/adresse	HT	TVA	TTC
LOT 1 DESAMIANTAGE MENUISERIES EXTERIEURES	BHF DELAPLACE Z.A LE CAPRON - route de Taisnil - 80480 SALEUX	30 842,16	6 168,43	37 010,59
LOT 2 PLATRERIE FAUX PLAFOND	E.P.M. Entreprise de plâtrerie Manot - 10 Place Robert Beaumont - 80300 WARLOY BAILLON	23 344,38	4 668,88	28 013,26
TOTAL montant des Travaux		54 186,54	10 837,81	65 023,85

TOTAL des offres retenues	155 060,71	31 012,42	186 072,85
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

Article 4 : Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Maire à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 : M. Le Maire et M. le Receveur de la commune de Villers-Bretonneux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villers Bretonneux, le 7 mars 2024

Le Maire,



Didier DINOARD

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le **12 MARS 2024**

ID : 080-218007508-20240307-2024D02-DE

S²LO

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 12 MARS 2024
et publication ou notification le 14 MARS 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.